



MENTAL HEALTH EUROPE – SANTE MENTALE EUROPE aisbl
Boulevard Clovis 7, B-1000 Bruxelles
Tél. +32 2 280 04 68 - Fax +32 2 280 16 04
E-Mail: info@mhe-sme.org
www.mhe-sme.org

***Rapport de la session de juin des OING
du Conseil de l'Europe,
Strasbourg (France), 25-28 juin 2007***

La session de juin des organisations internationales non gouvernementales (OING), jouissant d'un statut participatif auprès du Conseil de l'Europe a eu lieu à Strasbourg du lundi 25 juin 2007 au mercredi 27 juin 2007.

La réunion de la Commission de Liaison de la Conférence des OING a eu lieu le lundi 25 juin.

La Conférence des OING s'est tenue dans la matinée du mardi 26 juin.

La Conférence a été suivie par la rencontre des différents regroupements thématiques (Promotion de la santé, Santé, Education et culture, Grande pauvreté et cohésion sociale, Charte sociale européenne et politiques sociales, etc.) l'après-midi du 26 juin et la journée du 27 juin. Et le mardi 28 juin a été consacré à une journée d'étude ayant pour thème: «*Les dérives sectaires: défi posé à la démocratie et aux droits de l'Homme*».

1. Réunion de la Conférence des OING, le 26 juin 2007

La Conférence a été présidée par Madame Annelise Oeschger, présidente de la Conférence des OING.

L'ordre du jour et le compte rendu de la réunion du 30 janvier 2007 ont été adoptés.

Madame Oeschger a annoncé la prochaine publication de «*INGO news OING infos INGO news OING infos*», bulletin semestriel offrant les informations les plus récentes sur les principaux secteurs d'activités de la Commission de Liaison de la Conférence des OING.

La version d'essai de ce bulletin d'information peut être téléchargée sur le site Internet du Conseil de l'Europe:

[http://www.coe.int/t/e/ngo/public/INGO %20NEWS.doc](http://www.coe.int/t/e/ngo/public/INGO_%20NEWS.doc)

Elle a ensuite parlé de la signature d'un protocole d'accord entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne le 13 mai 2007. Ce protocole inclut un chapitre sur la

«coopération institutionnelle» mentionnant que la contribution de la société civile sera encouragée. Dans le même temps, plusieurs partenariats ont été lancés entre la Conférence des OING et l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe.

Il faut donc réorganiser le fonctionnement de la Conférence et le travail des regroupements thématiques dans le but de réaliser une plus grande transparence et une efficacité accrue.

Le 8 octobre 2007 devrait avoir lieu l'élection de la présidence de chacun des 8 regroupements thématiques. Lors de la Conférence, on a proposé que le mandat des présidents sortants des regroupements soit prolongé jusqu'en octobre 2008, ce qui marquera l'achèvement du processus de réforme. Cette motion a été adoptée à l'unanimité.

Des informations sur les progrès du processus de réforme seront publiées régulièrement et un forum de discussion sera spécifiquement mis à disposition sur un blog conçu à cet effet: <http://coliaison.unblog.fr>.

Jean-Claude Gonon, rapporteur général, a ensuite présenté un échéancier précis du processus de révision qui permettra la réorganisation du travail thématique de la Conférence des OING, le but étant d'améliorer le travail thématique et d'en accroître l'efficacité.

M. Gonon a expliqué aux participants que pour chaque thème deux personnes allaient être chargées de coordonner l'analyse du projet de révision et de traiter des questions méthodologiques, alors que le vice-président de la Conférence allait se consacrer aux questions de fonds.

Une première mouture sera finalisée et soumise à un observateur extérieur au début du mois de juillet 2007. Sur la base de l'opinion de cet observateur extérieur, un projet de révision sera élaboré pour la fin juillet 2007. Ce dernier sera débattu et adopté en janvier 2008, lors de la prochaine Conférence des OING.

En même temps, un processus de restructuration générale du travail du Conseil de l'Europe verra le jour. Les participants ont souligné le besoin d'une feuille de route précise et claire détaillant les tâches et les échéanciers.

Les membres de la Conférence des OING peuvent participer à ce travail, faire des apports et envoyer des remarques sur le blog consacré au processus de réforme: <http://coliaison.unblog.fr>.

Les participants ont également été invités à voter sur deux amendements spécifiques concernant les règles de procédure de la Conférence des OING, de la Commission de Liaison et des regroupements thématiques :

- Article 2 de la proposition de modification du règlement intérieur de la Commission de Liaison et des regroupements thématiques, énonçant que «*Le bureau de la Commission de Liaison constitue le bureau de la Conférence des OING*»;
- Article 2 de la proposition de modification du règlement intérieur de la Conférence des OING, spécifiant que «*Le bureau de la Conférence des OING constitue le bureau de la Commission de Liaison*».

Les deux amendements ont été approuvés à l'unanimité.

Puis deux autres orateurs ont pris la parole: Jean-Louis Laurent, directeur général des affaires démocratiques et politiques, et Philip Blair, directeur des institutions démocratiques. Ils ont présenté la nouvelle configuration du secrétariat du Conseil de

l'Europe. Une direction des affaires démocratiques et politiques a été créée afin d'accroître la visibilité des activités menées par le Conseil de l'Europe dans le domaine de la démocratie et en vue de renforcer les synergies et d'améliorer la démocratie et la bonne gouvernance. Philip Blair est le nouveau directeur de cette unité.

Christoph Spreng, directeur de projet, a présenté la recommandation de la Conférence des OING concernant l'élaboration d'un livre blanc sur le dialogue interculturel. Un groupe de rédaction a été établi sous sa direction afin de finaliser le texte de la proposition de contribution des OING au livre blanc pour la fin de cet été. *Les commentaires et contributions concernant ce sujet sont les bienvenus et peuvent être envoyés à Mr Spreng par courriel: c.spreng@caux.ch*

Taras Poljanec, de l'Action européenne des handicapés (AEH), et Luc Zelderloo, de l'Association européenne des prestataires de services aux personnes handicapées (EASPD), avaient été invités pour promouvoir la convention des Nations Unies (ONU) relative aux droits des personnes handicapées. Ils ont plaidé en faveur de l'implication de la Conférence des OING dans le plan d'action du Conseil de l'Europe sur la promotion des droits des personnes handicapées et leur pleine participation à la société. Ils ont mis en exergue les approches opposées adoptées par ces deux documents: alors que la convention onusienne met l'accent sur les droits, le plan d'action du Conseil de l'Europe, quant à lui, élabore un programme d'action à entreprendre dans différents domaines pour les dix années à venir. Néanmoins, ces deux approches sont complémentaires et expriment un changement de paradigme: la transition d'un modèle médical du handicap vers un modèle social, d'un modèle mettant l'accent sur le patient vers un modèle où les personnes handicapées sont considérées comme des citoyens à part entière.

La prochaine réunion de la Conférence des OING aura lieu en **janvier 2008**.

Pour de plus amples informations sur la Conférence des OING et cette réunion, veuillez consulter le site Internet du Conseil de l'Europe:
<http://www.coe.int/T/E/NGO/Public/>

2. Réunion du regroupement médias et droits de l'homme, le 26 juin 2007

La réunion était présidée par Gabriel Nissim, président du regroupement médias et droits de l'homme.

Le premier point à l'ordre du jour a été la présentation de la «*Déclaration sur les médias et la démocratie en Europe*», qui a été rédigée par la Coalition pour la liberté et l'intégrité des médias. Les membres de cette coalition sont: La Fédération européenne des journalistes, l'Open Society Institute –Network Media Programme, MiraMedia, Signis, le Lobby européen des femmes, Online/More Colour in the Media (OL/MCM), Article 19 et le Community Media Forum Europe.

Grâce à cette déclaration, la coalition lance un appel aux législateurs, aux pouvoirs publics, aux détenteurs des médias, aux organisations professionnelles des médias, aux groupes de la société civile et à toutes les autres parties intéressées en leur enjoignant d'entreprendre des actions urgentes afin de renforcer la liberté, la qualité, la diversité et l'intégrité des médias et du journalisme en Europe.

Le texte peut désormais être signé à l'adresse suivante:

<http://www.gopetition.com/petitions/declaration-on-media-and-democracy-in-europe.html>

Gabriel Nissim a invité les participants à signer la pétition et faire circuler l'information auprès de leurs propres réseaux

Il a donné quelques informations sur les activités du Conseil de l'Europe concernant le programme MÉDIAS. Quelques groupes de travail ont été mis en place en vue d'approfondir la question:

- le premier groupe de travail étudie «Les médias dans une société plurielle et le rôle des médias dans une société multiculturelle»;
- le deuxième groupe est chargé de «Droits de l'homme et société d'information».

Le Conseil de l'Europe sera représenté au prochain Forum Mondial des Nations Unies sur la gouvernance d'internet.

La prochaine conférence des ministres chargés de l'information et des médias aura lieu en mai 2009. Les travaux préparatoires ont déjà commencé. Etant donné qu'aucune décision n'a encore été prise, on peut d'ores et déjà envoyer des idées concernant l'ordre du jour et le thème de la conférence à Gabriel à l'adresse: gabriel.nissim@wanadoo.fr

Pour de plus amples informations sur ce regroupement et la réunion, veuillez consulter le site Internet du Conseil de l'Europe:

http://www.coe.int/t/e/ngo/public/regroupements/Human_rights/index.asp#TopOfPage

3. Réunion du regroupement santé, le 26 Juin 2007

La réunion était présidée par Irène Donadio, vice-présidente de ce Regroupement.

Irène a présenté les résultats de la réunion du CDSP (Comité européen sur la santé) qui avait eu lieu à Strasbourg le 5 juin 2007. Au cours de cette réunion, les participants ont débattu du Forum européen pour la coordination d'un plan d'action du Conseil de l'Europe pour les personnes handicapées.

Pour lire le rapport de cette réunion:

http://www.coe.int/t/f/ong/public/regroupements/sant%E9/documents/2007/08_Rapport_CDSP_050607_fr.asp#TopOfPage

Irène a rappelé aux participants qu'il fallait remplir le formulaire relatif aux critères de sélection des experts OING. Ce questionnaire a pour but de choisir un

représentant du regroupement santé pour assister aux autres réunions du Conseil de l'Europe, comme par exemple celles des Comités de pilotage.

Luc Zelderloo, de la EASPD, a résumé les objectifs de l'approche des parties prenantes concernant le protocole d'accord, approuvé par le regroupement santé en janvier 2006, pour «développer une approche des parties prenantes prenant en considération la perspective des prestataires de service ainsi que des groupes cibles/bénéficiaires». Le but essentiel est de produire un formulaire standard afin de recueillir des bonnes pratiques pour pouvoir mieux organiser la coopération entre les différents intervenants et offrir un apport aux pouvoirs publics responsables de l'élaboration des politiques sanitaires et sociales. La Commission de Liaison et la Conférence des OING seront invitées à adopter ce protocole.

La EASPD a préparé une grille pour le recueil des bonnes pratiques.

Les réponses au questionnaire doivent parvenir avant le **30 septembre 2007**.

Pour de plus amples informations sur le protocole d'accord:

http://www.coe.int/t/f/ong/public/regroupements/sant%E9/documents/2007/07_M%E9mo_approche_parties_prenantes_fr.asp#TopOfPage

Irène a parlé de la restructuration et de l'avenir du regroupement santé et a mis en exergue les points suivants:

- le besoin d'une efficacité accrue;
- la nécessité de considérer la gouvernance de l'ensemble de l'organisation: Bureau, Commission de Liaison, etc.;
- le besoin de coopération avec les autres acteurs importants du domaine de la santé au niveau international: OMS, Commission européenne, société civile, etc.;
- la nécessité de fixer des priorités;
- le besoin de garantir la pérennité et la responsabilité de la Conférence des OING;
- la possibilité de faire fusionner le regroupement santé avec le regroupement cohésion sociale et famille.

La réunion s'est terminée par une présentation du groupe de travail sur la santé maternelle et infantile. Le regroupement santé a contribué à la rédaction du rapport de Christine Mc Cafferty, intitulé «Recommandations relatives à une stratégie pour la promotion de la santé et des droits sexuels et reproductifs ainsi que de l'éducation sexuelle». Le regroupement a également contribué au projet de convention du Conseil de l'Europe de protection des enfants contre l'abus sexuel.

Pour de plus amples informations sur cette réunion et le regroupement santé, veuillez consulter le site Internet du Conseil de l'Europe:

<http://www.coe.int/t/f/ong/public/regroupements/sant%E9/documents/2007/index.asp#TopOfPage>

4. Réunion du regroupement grande pauvreté et cohésion sociale, le 27 Juin 2007

La réunion était présidée conjointement par Maritchu Rall, présidente de ce regroupement, et Jean-Pierre Golle, son vice-président.

La réunion a eu lieu en deux parties:

1. une session exclusivement consacrée à la grande pauvreté et à la cohésion sociale,
2. une réunion conjointe avec le regroupement charte sociale européenne et politiques sociales.

Première partie:

Après adoption de l'ordre du jour et du compte rendu de la réunion qui s'est tenue en janvier 2007, Jean-Pierre a présenté le protocole sur la contribution des ONG à la lutte contre la pauvreté en Europe. Le texte est basé sur deux études internationales sur la pauvreté en Europe et sur le travail des ONG. Différents thèmes y sont abordés: la pauvreté chez les jeunes et au sein de la famille, la pauvreté chez les femmes, les émigrés et la pauvreté, les personnes handicapées et la pauvreté, l'apport des ONG etc. Le protocole devrait être finalisé et diffusé cet été.

Michel Knoel, directeur de CRESUS Alsace, a fait un exposé intéressant sur les initiatives solidaires et éthiques. Il a parlé de l'association CRESUS et de son rôle d'assistantat des familles confrontées au surendettement et à l'exclusion économique. Depuis juin 2006, l'association mène ses activités sous les auspices du Conseil de l'Europe, dans le cadre d'un contrat social multipartite.

Il a ensuite été question de la participation des ONG intéressées à l'un des comités d'experts mis sur pied par la Comité européen pour la cohésion sociale:

- Le comité pour l'amélioration de la situation des travailleurs à faible revenu se retrouvera les 28 et 29 juin afin d'identifier les mesures qui pourraient être mises en œuvre pour empêcher les travailleurs de tomber dans le piège de la pauvreté et dans le but d'élaborer des lignes directrices pour améliorer la situation des travailleurs. Une autre réunion est prévue les 16 et 17 juillet 2007.
- Le comité pour l'autonomie des personnes les plus démunies se réunira les 5 et 6 juillet ainsi que les 15 et 16 novembre 2007. L'objectif sera d'identifier quelques approches innovantes pour l'adoption de politiques originales conduisant à une plus grande autonomie des personnes marginalisées.
- Le comité sur les politiques infantiles et familiales (qui a succédé au comité sur la famille) aura sa première réunion les 20 et 21 juin 2007 et la suivante se tiendra en décembre 2007. Le comité poursuivra son travail jusqu'en décembre 2008.

Le dernier point à l'ordre du jour a été la préparation des élections du président et du vice-président du regroupement. Jean-Pierre Golle et Maritchu Rall ont annoncé qu'ils

n'étaient pas candidats pour un autre mandat. Néanmoins, ils ont accepté la prolongation de leur mandat d'octobre 2007 à octobre 2008.

La journée mondiale du refus de la misère aura lieu le 17 octobre 2007. Cette année marque le 10^{ème} anniversaire de cette manifestation. Une cérémonie sera organisée au Conseil de l'Europe avec la participation du commissaire aux droits de l'homme et du secrétaire général adjoint du Conseil de l'Europe.

Deuxième partie :

Une discussion a eu lieu sur les principes directeurs relatifs à la grande pauvreté et aux droits de l'homme, adoptés à Genève en 2006 par la sous-commission de l'ONU pour la promotion et la protection des droits de l'homme.

Pour de plus amples informations sur les principes directeurs:

<http://www.un.org/Docs/journal/asp/ws.asp?m=A/HRC/SUB.1/58/L.11>

Les membres des deux regroupements (grande pauvreté et cohésion sociale et charte sociale européenne et politiques sociales) désirent offrir leur soutien à ce projet. A cet effet, ils préparent un protocole conjoint qui sera envoyé au commissaire des Nations Unies pour les droits de l'homme.

A l'heure actuelle, il n'existe pas d'instrument international en matière de lutte contre la pauvreté. Ces principes directeurs pourraient être considérés comme un premier pas vers l'adoption d'un traité international approprié, ainsi que d'un instrument européen, dans le cadre du Conseil de l'Europe.

Gilda Farrell, chef de la division sur la cohésion sociale du Conseil de l'Europe, avait également été invitée par le commissaire des Nations Unies pour les droits de l'homme à présenter son opinion sur ces principes directeurs.

Le protocole conjoint sera envoyé au commissaire d'ici septembre 2007.

Pour de plus amples informations sur cette réunion et sur le regroupement grande pauvreté et cohésion sociale, veuillez consulter le site Internet du Conseil de l'Europe:

http://www.coe.int/t/f/ong/public/regroupements/grande_pauvret%E9_et_coh%E9si_on_sociale/documents/2007/index.asp#TopOfPage

3. Réunion du regroupement charte sociale européenne et politiques sociales, le 27 juin 2007

La réunion était présidée conjointement par Jean-Marie Heydt, président de ce regroupement, et Marie-José Schmitt, sa vice-présidente.

La réunion a surtout été consacrée aux rapports relatifs à l'application de la charte sociale européenne soumise par les Etats au comité européen des droits sociaux (CEDS). Le CEDS est chargé de juger la conformité des législations et pratiques nationales au regard de la Charte sociale.

Le regroupement charte sociale européenne et politiques sociales a accepté l'invitation du CEDS à faire des commentaires et offrir des contributions concernant l'application de la charte par les Etats. Ce qui veut dire concrètement: lire les rapports des Etats, en comparer le contenu avec la situation sur le terrain et évaluer si la législation et les pratiques nationales correspondent à la charte.

Cette activité d'examen des rapports devrait également prendre en compte le nouveau système de rapports qui sera d'application à partir du 31 octobre 2007. Alors que les Etats présentaient auparavant un rapport annuel sur l'ensemble des dispositions de la charte, ils doivent désormais faire un rapport annuel sur une partie des dispositions de la charte, étant donné que ces dernières ont été divisées en quatre groupes thématiques. Ainsi, il y a aura un rapport sur chaque disposition de la charte tous les quatre ans. Les quatre groupes de dispositions sont les suivants:

- 2007 (Groupe 1): emploi, formation et égalité des chances;
- 2008 (Groupe 2): santé, sécurité sociale et protection sociale;
- 2009 (Groupe 3): droits du travail;
- 2010 (Groupe 4): enfants, familles, migrants.

Plus particulièrement, pour cette année (2007), la présentation des rapports va porter sur ces articles:

- Article 1: droit au travail, à l'orientation, à la formation et à la réhabilitation professionnelle;
- Articles 9 et 10: droit à l'orientation et à la formation professionnelle;
- Article 15: droit des personnes handicapées à l'autonomie, à l'intégration sociale et à la participation à la vie de la communauté;
- Article 18: droit à l'exercice d'une activité lucrative sur le territoire des autres parties;
- Article 20: droit à l'égalité des chances et de traitement en matière d'emploi et de profession, sans discrimination fondée sur le sexe;
- Article 24: droit à la protection en cas de licenciement;
- Article 25: droit des travailleurs à la protection de leurs créances en cas d'insolvabilité de leur employeur.

Les ONG désireuses de participer à cette initiative d'observation devraient choisir un article en particulier –pour lequel elles ont un intérêt spécifique et/ou qui est lié à leurs activités principales et à leurs domaines de compétence –, examiner les parties qui, dans les rapports des Etats, sont liées à l'article sélectionné et répondre aux questions du CEDS concernant la mise en œuvre au niveau national de l'article sélectionné.

Les questions du CEDS sont clairement énoncées dans un formulaire spécifique mis en ligne sur le site Internet du Conseil de l'Europe:

http://www.coe.int/t/f/droits_de_l%27homme/cse/3_proc%E9dure_de_rapports/1_Rapports_nationaux/default.asp#TopOfPage

Les prochains rapports doivent parvenir au Conseil de l'Europe avant le **31 Octobre 2007**.

Dès à présent et jusqu'en novembre 2007, les organisations souhaitant participer à cette initiative devraient vérifier régulièrement le site Internet du Conseil de l'Europe afin de voir quels rapports ont été publiés et les envoyer à leurs associations

membres, en fonction de la langue dans laquelle ces rapports ont été rédigés. Les organisations membres nationales devront alors leur faire parvenir des commentaires sur la mise en œuvre de l'article en question dans leur propre pays. Tous les commentaires et contributions devront être envoyés au président du regroupement charte sociale européenne et politiques sociales avant la prochaine réunion de ce regroupement, en janvier 2008.

Le CEDS va examiner les rapports et décider si oui ou non la situation dans les pays est en conformité avec la charte sociale européenne. Ses conclusions doivent être adoptées avant le mois de juin 2008.

Le suivi de ces conclusions se fera par le comité des ministres, habilité à adresser des recommandations aux Etats qui n'envisagent pas de remédier à la violation constatée et de se conformer à la décision de non-respect. La fonction d'une recommandation est d'enjoindre l'Etat concerné à entreprendre des mesures appropriées pour remédier à la situation.

Les participants ont également appris qu'une réclamation collective déposée par ATD quart monde et la FEANTSA était encore en instance. La réclamation avait été enregistrée le 2 novembre 2006 et concerne l'article 31 (droit au logement) de la charte sociale européenne révisée. L'allégation porte sur la législation concernant le logement et affirme que sa mise en œuvre en France conduit à une situation de non-conformité avec cet article.

Une audience publique aura lieu le 17 septembre 2007.

Pour de plus amples informations sur cette réunion et le regroupement charte sociale européenne et politiques sociales, veuillez consulter le site Internet du Conseil de l'Europe:

http://www.coe.int/t/f/ong/public/regroupements/charte_sociale_europ%EA9enne_&politiques_sociales/documents/2007/index.asp#TopOfPage

Fanny Muller, responsable de l'information et coordinatrice du comité de SME sur les droits de l'homme et la santé mentale, a participé à ces différentes réunions.

Fanny Muller, le 20 juillet 2007